

# Décision

## VENTE DE BIEN MEUBLE

- Vu la délibération n°D2020-052 en date du 27 juillet 2020 délégrant des compétences au Président

Le Président décide :

### Article -1.

Suite à la mise en vente aux enchères sur le site AGORASTORE de vendre le véhicule Kangoo immatriculé DD-739-PV à la société LM AUTO (39 rue du général De Gaulle 86230 Lussac-les-Châteaux) pour la somme de 2009 €.

La commission d'Agorastore étant de 14,4 % (289,30 €) la collectivité encaissera 1719,30 €.

### Article-2.

De signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

### Article-3.

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 22 août 2024  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48

AR-Préfecture

079-200041416-20240826-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-08-2024

Publication le : 26-08-2024

Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48